

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

SYNTHÈSE

- Cette introduction à l'investissement responsable présente aux investisseurs institutionnels le sujet du climat.
- Elle vise à expliquer l'importance et la pertinence des changements climatiques dans le contexte des investissements et à mettre en évidence la manière dont les investisseurs institutionnels peuvent en tenir compte dans leurs politiques d'investissement responsable, leurs processus d'investissement et leurs pratiques d'actionnariat actif.
- Le guide est organisé en deux parties :

PARTIE 1

La pertinence des changements climatiques, qui aborde :

- leur importance pour les investisseurs ;
- les aspects scientifiques ;
- l'importance de l'action gouvernementale pour les investisseurs.

PARTIE 2

Les approches que les investisseurs institutionnels devraient adopter dans leurs (A) processus d'investissement (B) actions d'engagement (C) publications, et :

- les mesures qu'il est possible de prendre ;
- les ressources disponibles ;
- les questions à poser aux sociétés de gestion.

INTRODUCTION À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

[DÉCOUVREZ LES GUIDES](#)



Les PRI s'emploient à aider les investisseurs à protéger leurs portefeuilles des risques climatiques, à identifier de nouvelles opportunités et à mettre en exergue les processus susceptibles d'aider les investisseurs institutionnels à mener des actions d'engagement sur ces sujets. Le guide fait référence à d'autres publications plus détaillées. Pour en savoir plus sur les sujets qui y sont abordés, ou sur les changements climatiques en général, [n'hésitez pas à nous contacter](#).

Principaux programmes et actions collaboratives des PRI en matière de climat :



[Climate Action 100+](#)



[The Investor Agenda](#)



[Net-Zero Asset Owner Alliance sous l'égide des Nations Unies](#)



[Inevitable Policy Response \(IPR\)](#)



[FSB Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure \(TCFD\)](#)

PARTIE 1 :

LA PERTINENCE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

POURQUOI ONT-ILS DE L'IMPORTANCE POUR LES INVESTISSEURS ?

Les changements climatiques auront des impacts physiques et économiques importants sur de multiples aspects de l'activité humaine, comme l'ont souligné différentes institutions, notamment le [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat](#) (GIEC), le [FMI](#) et la [Banque d'Angleterre](#).

Enjeu systémique qui concerne tous les types d'actifs et tous les secteurs, les changements climatiques auront, par conséquent, des incidences sur le rendement des portefeuilles, la valorisation des actifs et les processus d'allocation des actifs des investisseurs institutionnels qui possèdent des portefeuilles diversifiés à l'échelle internationale.

Ces changements climatiques offriront aussi de nouvelles opportunités d'investissement. Ainsi, selon les projections du GIEC, les besoins annuels en matière d'investissements publics et privés dans le système énergétique seront de l'ordre de 2 400 milliards de dollars jusqu'en 2035, soit environ 2,5 % du PIB mondial.

Les changements climatiques induisent également de nouveaux risques.

Au niveau des pays :

- Depuis 2015, le [Forum économique mondial](#) classe l'incapacité à s'adapter aux changements climatiques parmi les cinq premiers risques.

Au niveau sectoriel :

- Les évolutions physiques résultant des changements climatiques ont déjà eu des incidences financières tangibles sur certains secteurs, comme l'assurance. Les pertes globales liées aux catastrophes naturelles survenues dans le monde entier ont atteint 150 milliards de dollars¹ en 2019.
- D'importantes répercussions se feront également sentir sur les rendements attendus dans d'autres secteurs, comme l'énergie, les services aux collectivités, les biens de consommation courante et les télécommunications. Selon certains consultants et analystes, la façon dont les entreprises choisiront de répondre aux enjeux climatiques aura des effets sur la valorisation des entreprises et des actifs².

Ces répercussions coïncident avec l'attention croissante portée par les régulateurs à l'importance de l'incorporation des enjeux ESG dans le cadre de la responsabilité fiduciaire. Certains pays ont déjà imposé des exigences plus strictes afin de prendre en compte les préférences des clients et des bénéficiaires en matière de changements climatiques, notamment en instaurant un reporting sur la manière dont ces obligations sont mises en œuvre.

Les investisseurs institutionnels investiront inévitablement dans des actifs et des secteurs dont le comportement et les modèles économiques devront s'adapter. Les changements climatiques entraîneront des évolutions des conditions météorologiques, de la demande des consommateurs et des attentes sociétales, mais également l'apparition de nouvelles réglementations et technologies – aspects importants à considérer pour définir une politique d'investissement, engager une société de gestion, travailler avec des conseillers en placement et s'acquitter de sa responsabilité fiduciaire.

S'ils ne peuvent pas éviter les risques climatiques, les investisseurs peuvent toutefois en protéger leurs portefeuilles.

Ressources des PRI :

La responsabilité fiduciaire au 21^e siècle
(*Fiduciary Duty in the 21st Century*)



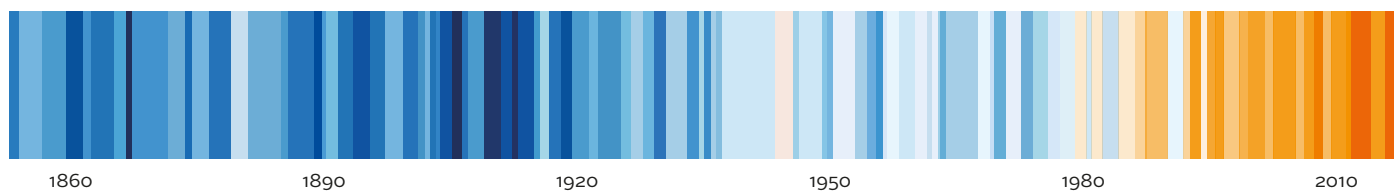
¹ <https://www.iii.org/fact-statistic/facts-statistics-global-catastrophes>

² Voir par exemple <https://www.woodmac.com/news/feature/how-can-big-oil-stay-investible-through-the-energy-transition/>

LES ASPECTS SCIENTIFIQUES

Le réchauffement planétaire s'accélère désormais comme jamais dans l'histoire récente – en témoignent le nombre croissant de phénomènes météorologiques imprévisibles, l'élévation du niveau des mers et le réchauffement des eaux marines. La hausse des températures au niveau mondial a été particulièrement marquée depuis la révolution industrielle et, à partir des années 1970, chacune des dernières décennies a été successivement plus chaude que la précédente (voir figure 1).

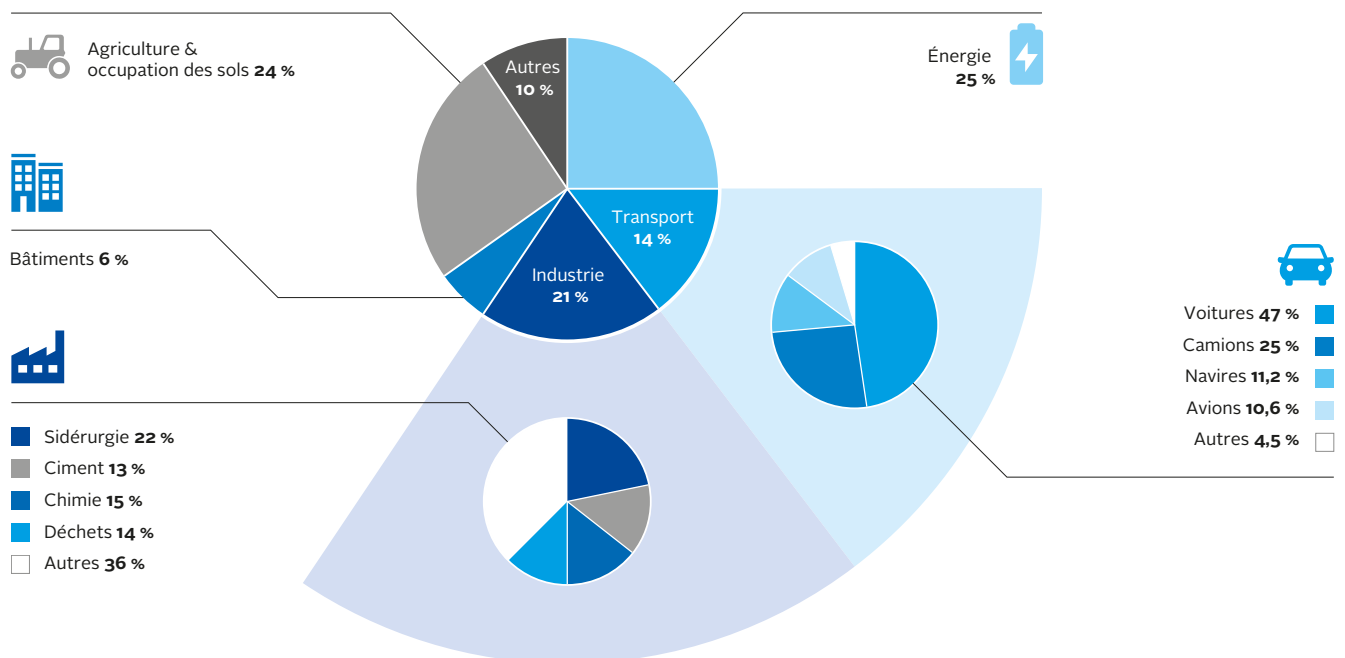
Figure 1 : Évolution de la température mondiale (1850-2019), Show your stripes



Les activités comme l'industrie manufacturière, le transport, l'agriculture et la production d'électricité (voir figure 2) augmentent la concentration atmosphérique des émissions de gaz à effet de serre (GES), provoquant l'effet de serre, qui piège la chaleur du soleil et contribue au réchauffement planétaire.

Les activités humaines contribuent à environ 1,0 °C du réchauffement climatique au-dessus des niveaux préindustriels. Les profils d'émission actuels indiquent qu'il pourrait atteindre 1,5 °C d'ici 2040³.

Figure 2 : Émissions mondiales par secteur, accélération de la transition vers le bas carbone, Brookings Institution

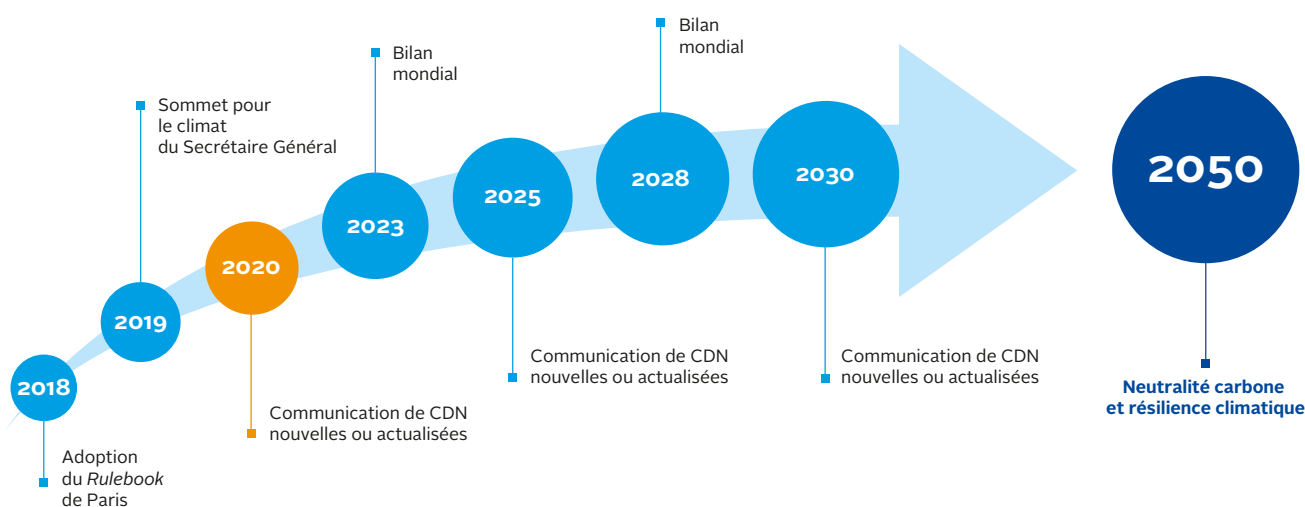


3 Voir https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_High_Res.pdf et le cinquième Rapport d'évaluation (2013) du GIEC

POURQUOI L'ACTION GOUVERNEMENTALE EST IMPORTANTE POUR LES INVESTISSEURS

Les pouvoirs publics commencent à réagir. Fondé sur les conclusions du GIEC, l'[Accord de Paris](#) constitue le meilleur exemple de l'action internationale. Il unit les 197 pays qui ont ratifié la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) dans une cause commune – engager des efforts ambitieux afin de lutter contre les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets, avec un appui renforcé en faveur des pays en développement. L'accord vise à contenir l'élévation de la température de la planète en dessous de 2,0 °C par rapport aux niveaux préindustriels au cours de ce siècle et même à limiter cette élévation à 1,5 °C.

Figure 3 : Mécanisme d'ambition de l'Accord de Paris



Les gouvernements s'engagent, en vertu de l'Accord de Paris, à respecter un mécanisme à cliquet qui impose un renforcement de la réglementation et de l'action si les données scientifiques indiquent une trajectoire de réchauffement planétaire supérieure à cet objectif fondamental. Un retard dans la prise de mesures aura des conséquences financières importantes, comme le montrent les travaux des PRI sur une réponse politique soudaine et drastique (*Inevitable Policy Response*).

Même si l'action gouvernementale compte, les investisseurs institutionnels sont tenus de respecter leurs propres engagements climatiques, que les gouvernements atteignent ou non leurs objectifs. Les futurs passifs auxquels sont exposés les investisseurs institutionnels représentent une incitation forte à prendre en compte les incidences du réchauffement de la planète sur les investissements et à encourager la réduction des émissions maintenant, plutôt qu'ultérieurement.

De nouvelles réglementations – comme la [taxonomie de l'UE](#) – renforceront également les obligations de reporting imposées aux investisseurs.

La limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C nécessite d'accélérer les investissements et les changements sociétaux. L'atteinte de ces objectifs passera par des changements dans la manière de voyager, de consommer des ressources et de produire de l'énergie, aussi bien pour la société civile que pour les entreprises.

Ressources des PRI :

Recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, TCFD)



Réponse politique soudaine et drastique (*Inevitable Policy Response*)



Répertoire des outils d'analyse de scénarios climatiques



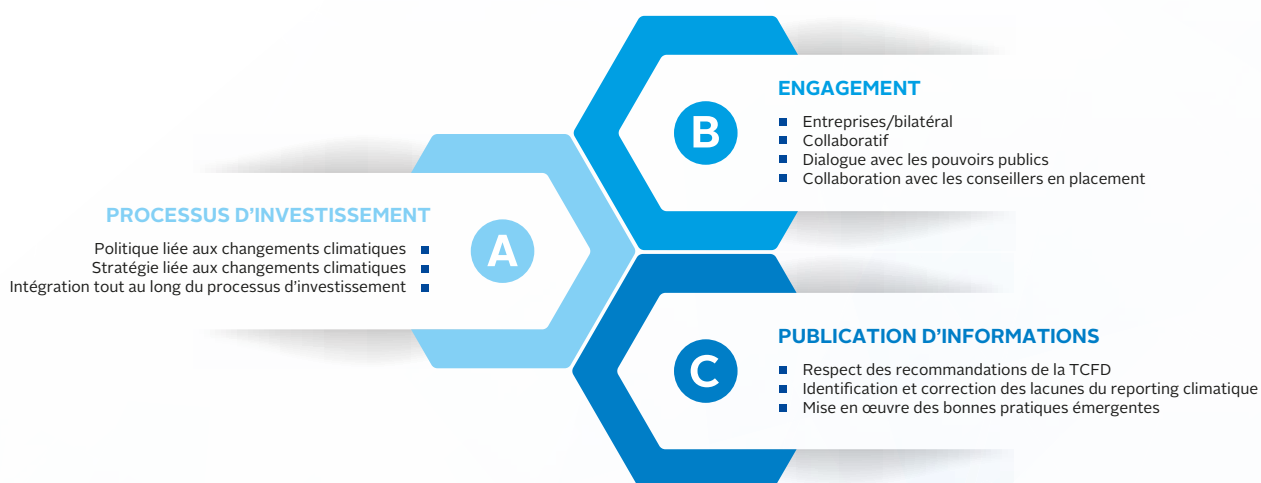
PARTIE 2 : QUELLE DOIT ÊTRE LA RÉPONSE DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ?

La réponse des investisseurs institutionnels à cet important défi variera, mais parmi les mesures pouvant être prises figurent :

- l'adoption d'une politique climatique distincte ;
- le réexamen des décisions d'investissement ;
- la mise à contribution des sociétés de gestion ;
- les actions d'engagement auprès des entreprises et décideurs politiques.

La présente section expose les approches pouvant être adoptées par les investisseurs institutionnels pour protéger leurs portefeuilles contre les risques systémiques posés par les changements climatiques.

Une approche en trois temps pour la mise en œuvre d'une réponse aux changements climatiques



A. PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Principe 1 : « Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement. »

Il n'existe pas d'approche unique adaptée à toutes les situations pour l'intégration des critères ESG – notamment des enjeux liés aux changements climatiques – dans le processus d'investissement.

Actions pouvant être menées face aux changements climatiques :

- Aborder les enjeux ESG dans les déclarations de politique d'investissement.
- Faciliter le développement d'outils, d'indicateurs et d'analyses liés aux enjeux ESG.
- Évaluer les capacités des sociétés de gestion internes et externes à prendre en compte les enjeux ESG.
- Demander aux prestataires de services d'investissement (analystes financiers, consultants, courtiers, sociétés de recherche ou agences de notation) de prendre en compte les critères ESG en faisant évoluer leurs recherches et analyses.
- Encourager les travaux universitaires et les autres études dans ce domaine.
- Plaider en faveur de la formation aux enjeux ESG pour les professionnels de l'investissement.

Les investisseurs institutionnels peuvent intégrer une réponse aux changements climatiques dans leur processus d'investissement en trois phases :

1. Conception d'une politique d'investissement
2. Définition d'une stratégie d'investissement
3. Intégration tout au long du processus d'investissement

Les PRI ont conçu ce cadre et ces ressources pour aider les investisseurs institutionnels à suivre les étapes suivantes :

ÉTAPE	RESSOURCES
1. CONCEPTION D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	
Objectif de la politique La prise en compte des changements climatiques exige une approche ESG ambitieuse et globale afin d'être en adéquation avec les attentes des investisseurs.	Introduction à l'IR : politique, structure et processus Les décisions du conseil d'administration et les enjeux ESG importants Données sur le reporting des signataires : politiques ESG des signataires PRI en 2019
Adoption d'une politique Les engagements doivent être étayés par des objectifs quantitatifs et qualitatifs précis. Toutes les parties prenantes doivent être formées sur ces aspects à des fins de sensibilisation et d'adhésion.	Politique d'investissement : processus et pratiques – Guide à l'usage des investisseurs institutionnels
Feuille de route pour une politique d'investissement responsable La transition vers une économie bas carbone sera source de difficultés pour les communautés et les pays. Elle doit comprendre une dimension sociale, et cet aspect doit ressortir dans la politique d'investissement, afin de garantir une transition juste.	Les changements climatiques et la transition juste : guide pour orienter l'action des investisseurs
2. DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	
Objectif de la stratégie d'investissement Première étape dans le processus général d'investissement de l'investisseur institutionnel.	La définition par l'investisseur institutionnel d'une stratégie face aux changements climatiques (Developing an asset owner climate change strategy)
Planification, principes et gouvernance au sein des conseils d'administration Les investisseurs institutionnels doivent établir un plan pour faciliter la réalisation des objectifs de leur stratégie d'investissement. Le conseil d'administration a l'obligation de rendre des comptes concernant l'intégration stratégique des risques climatiques afin que l'alignement sur la neutralité carbone d'ici 2050 soit considéré comme une priorité.	How to Set Up Effective Climate Governance on Corporate Boards
Investir dans des solutions pour le climat Les investisseurs institutionnels doivent évaluer les opportunités d'investissement dans l'ensemble des classes d'actifs. Il peut s'agir de projets d'énergies renouvelables, d'indices bas carbone, de fonds thématiques, d'instruments alignés sur les ODD, d'obligations alignées sur les impératifs climatiques, d'investissements verts dans les infrastructures, l'immobilier et les marchés privés.	Comment investir dans l'économie bas carbone : guide à l'usage des investisseurs institutionnels (How to invest in the low-carbon economy: An institutional investors' guide)
Les investisseurs institutionnels qui réduisent progressivement leur exposition aux énergies fossiles doivent le faire de manière à garantir une transition juste, à savoir la dimension sociale de la réforme politique dans l'intérêt à long terme de la société.	Preparing for a low-carbon economy Pourquoi une transition juste est-elle cruciale pour l'efficacité de l'action pour le climat ? (Why a just transition is crucial for effective climate action)
Construire un portefeuille Les étapes de l'allocation stratégique des actifs comprennent la fixation des objectifs, la revue des objectifs et l'identification des opportunités au niveau des différentes classes d'actifs.	L'incorporation des enjeux ESG dans les dispositifs d'allocation stratégique des actifs (Embedding ESG issues into strategic asset allocation frameworks)

PHASE	RESSOURCES
3. INTÉGRATION TOUT AU LONG DU PROCESSUS D'INVESTISSEMENT	
Mise en œuvre des recommandations de la TCFD La TCFD fournit un référentiel d'informations à publier pour améliorer la transparence sur les risques et opportunités climatiques. Elle recommande aux organisations de publier des informations sur les questions liées à la gouvernance, à la stratégie, à la gestion des risques et aux indicateurs de mesure. Les investisseurs et les entreprises peuvent s'y référer pour prendre des décisions éclairées quant à leur exposition aux risques physiques et de transition.	Mise en œuvre des recommandations de la TCFD : guide à l'usage des investisseurs institutionnels / détenteurs d'actifs Plateforme de connaissances de la TCFD (The TCFD Knowledge Hub) Advancing TCFD guidance on physical climate risk & opportunities
Analyse de scénario Processus visant à identifier et évaluer les conséquences possibles de scénarios plausibles, mais incertains. Il s'agit de prendre en compte les impacts potentiels des futurs changements réglementaires, technologiques et physiques.	Réponse politique soudaine et drastique (<i>Inevitable Policy Response</i>) Répertoire des outils d'analyse de scénarios climatiques , notamment la Carbon Tracker Initiative et l'outil PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment). Reporting des PRI : l'indicateur SG 13.8CC présente les scénarios climatiques de référence Climate scenario analysis & PACTA
Intégration des changements climatiques dans les processus d'investissement Les enjeux liés aux changements climatiques doivent être pris en compte dans les différentes classes d'actifs, et lors de la sélection, de la nomination et du suivi des sociétés de gestion.	L'intégration ESG dans les différentes classes d'actifs Guide des PRI : Sélection, nomination et suivi des sociétés de gestion (<i>Selecting, appointing & monitoring managers</i>) Changements climatiques
Reporting des PRI À compter du reporting 2020, les PRI ont rendu obligatoire pour leurs signataires la publication des indicateurs sur le risque climatique conformes aux recommandations de la TCFD.	Questions fréquentes sur le reporting climatique obligatoire pour les signataires des PRI (<i>FAQs on mandatory climate reporting for PRI signatories</i>) PRI 2018 climate risk indicators: how & why to report , présentant des exemples de mise en œuvre par les investisseurs des référentiels d'informations sur le climat The TCFD recommendations & the 2020 PRI reporting cycle
Les investisseurs institutionnels peuvent rejoindre plusieurs initiatives La Transition Pathway Initiative est menée par des investisseurs institutionnels en vue d'évaluer l'état de préparation à la transition vers une économie bas carbone des entreprises des secteurs à forte intensité carbone	The Transition Pathway Initiative
La Science Based Targets Initiative propose aux institutions financières et aux entreprises une approche fondée sur la définition d'objectifs, en mettant à leur disposition des éléments d'orientation et de validation des objectifs, ainsi que des méthodologies.	Science Based Targets Initiative

B. ACTIONS D'ENGAGEMENT

Principe 2 : « Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires. »

L'engagement pris par tous les signataires de mener des actions d'engagement et de dialogue a récemment été renforcé à travers le dispositif [Active Ownership 2.0](#) (Actionnariat actif 2.0) qui encourage les actions collaboratives sur les enjeux systémiques comme les changements climatiques.

Actions pouvant être menées face aux changements climatiques :

- Définir et publier une politique d'actionnariat actif conforme aux Principes.
- Exercer ses droits de vote ou superviser la mise en pratique de la politique de vote (en cas d'externalisation).
- Se doter des moyens nécessaires pour mener des actions d'engagement (soit directement, soit en externalisant).
- Participer à l'élaboration des politiques, réglementations et normes (par exemple en matière de promotion et de protection des droits des actionnaires).
- Déposer des résolutions d'actionnaires cohérentes avec les enjeux ESG à long terme.
- Dialoguer avec les entreprises sur les enjeux ESG.
- Participer à des initiatives d'engagement collaboratif.
- Demander aux sociétés de gestion de mener un dialogue sur les enjeux ESG et d'en rendre compte.

Les investisseurs institutionnels peuvent être des investisseurs actifs et mener différentes actions d'engagement spécifiquement sur le climat :

- **Engagement auprès des entreprises sur le climat :** en s'intéressant à l'influence directe et indirecte⁴ des entreprises sur les politiques publiques liées au climat.
- **Engagement collaboratif :** en collaborant avec d'autres investisseurs afin de promouvoir des initiatives alignées sur l'Accord de Paris.
- **Dialogue avec les pouvoirs publics :** en soutenant les politiques et réglementations qui aident les pouvoirs publics à respecter les objectifs de l'Accord de Paris et qui appuient les décisions en faveur d'une reprise économique durable, après la pandémie de COVID-19.
- **Collaboration avec les conseillers en placement :** afin d'élaborer une réponse plus globale aux changements climatiques.

Les PRI proposent à leurs signataires un large éventail de partenaires et de ressources, présentés dans le tableau ci-dessous, pour aider les investisseurs institutionnels à mener à bien leurs programmes d'engagement :

INITIATIVE COLLABORATIVE	CE QU'ELLE APORTE
Climate Action 100+	Initiative internationale d'engagement collaboratif qui cible les plus gros émetteurs mondiaux de GES pour les inciter à réduire les émissions, renforcer la publication d'informations financières liées au climat et améliorer la gouvernance des enjeux liés aux changements climatiques.
Net-Zero Asset Owner Alliance sous l'égide des Nations Unies	Initiative majeure pour le climat mise en œuvre avec l'UNEP FI pour accompagner les acteurs de la gestion d'actifs dans l'évolution de leurs portefeuilles vers la neutralité carbone d'ici 2050.
The Investor Agenda	Structure qui a pour objectif d'inciter les investisseurs à accroître leurs investissements transformateurs et les pouvoirs publics à revoir à la hausse leurs ambitions/actions pour atténuer les effets des changements climatiques.
The Universal Owner hypothesis	Les investisseurs institutionnels peuvent collaborer pour encourager les décideurs politiques et les entreprises à réduire les impacts environnementaux.
Network for Greening the Financial System (NGFS)	Forum destiné à aider les banques et les régulateurs financiers à gérer la transition vers une économie bas carbone. Ses recommandations ⁵ sont alignées sur celles de la TCFD et favorisent la collaboration au niveau des pays.

Ressources des PRI :

Actions d'engagement auprès des entreprises sur les changements climatiques



Convergence des actions d'engagement pour le climat



⁴ [Guide for Responsible Corporate Engagement in Climate Policy](#) du Pacte mondial des Nations Unies

⁵ Voir <https://www.unpri.org/pri/pri-blog/central-bankers-step-up-on-climate-risk>

C. REPORTING

Principe 3 : « Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG. »

Principe 6 : « Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes. »

Les investisseurs institutionnels doivent publier leurs propres politiques et actions liées au climat, ainsi que les informations devant être communiquées à ce sujet par les entreprises de leurs portefeuilles et les sociétés de gestion.

Actions pouvant être menées face aux changements climatiques :

- Publier des informations sur la manière dont les enjeux ESG sont intégrés dans les pratiques d'investissement.
- Publier des informations sur les activités d'actionnariat actif (vote, engagement et/ou dialogue avec les pouvoirs publics).
- Publier des informations sur ce qui est exigé des prestataires de services dans le cadre de l'application des Principes.
- Communiquer avec les bénéficiaires au sujet des enjeux ESG et des Principes.
- Rendre compte des progrès et/ou réalisations liés aux Principes selon l'approche *comply or explain*.
- Chercher à déterminer l'impact des Principes.
- Utiliser le reporting pour favoriser la prise de conscience d'un plus grand nombre de parties prenantes.

Les investisseurs institutionnels peuvent rendre compte de la publication effective d'informations sur les risques importants induits par les changements climatiques par :

1. le respect des recommandations de la TCFD
2. l'identification et la correction des lacunes du reporting climatique
3. la mise en œuvre des bonnes pratiques émergentes

Un nombre croissant d'investisseurs institutionnels ont franchi une première étape en déterminant et en publiant l'empreinte carbone de leurs portefeuilles. Les recommandations de la TCFD vont plus loin, en proposant une approche qui prend en compte et décrit les risques physiques et de transition qui peuvent ne pas être appréhendés par l'empreinte carbone. Le Reporting des PRI est désormais aligné sur les recommandations de la TCFD et aidera les investisseurs institutionnels à publier des informations en lien avec celles-ci.

Le tableau ci-dessous présente les ressources disponibles pour la publication d'informations sur le climat :

RÉFÉRENTIELS D'INFORMATIONS POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS	RESSOURCES DISPONIBLES
Reporting sur le climat Les informations publiées par les investisseurs institutionnels doivent être alignées sur les risques identifiés dans leurs politiques d'investissement liées aux changements climatiques.	FAQ on mandatory climate reporting 2019 Climate snapshot report
Empreinte carbone Somme des émissions de chacune des entreprises du portefeuille (proportionnelles à la participation détenue). Les investisseurs institutionnels peuvent utiliser cet indicateur pour étayer leur politique sur les changements climatiques et identifier les domaines prioritaires pour réduire les émissions.	Document de travail : réduire les émissions au sein du portefeuille (Discussion paper: Reducing emissions across the portfolio)
Groupe 2020 des Leaders des PRI Le Groupe 2020 des Leaders a pour thème le reporting sur le climat. Pour être retenus, les signataires doivent démontrer que leur organisation a adopté une approche stratégique pour respecter les recommandations de la TCFD.	Groupe des Leaders des PRI
TCFD Fournit un cadre universel pour traduire des informations non financières en indicateurs financiers.	Final Report: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures Mise en œuvre des recommandations de la TCFD : guide à l'usage des investisseurs institutionnels / détenteurs d'actifs Mise en œuvre des recommandations de la TCFD relatives aux déclarations concernant le méthane de pétrole et de gaz (Implementing the TCFD recommendations for oil and gas methane disclosure) TCFD: leaders & challenges
Taxonomie de l'UE Outil destiné à aider les investisseurs à comprendre si une activité économique est durable sur le plan environnemental, et à gérer la transition vers une économie bas carbone.	Information des investisseurs sur la taxonomie de l'UE sur la finance durable (Investor briefing: EU sustainable finance taxonomy) Supplementary TEG report on using the taxonomy

QUESTIONS À POSER AUX SOCIÉTÉS DE GESTION

Les questions ci-après peuvent servir de base aux discussions menées entre les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion au cours du processus d'audit préalable (due diligence) ou d'examen. Elles suivent la structure des recommandations de la TCFD. Des questions plus détaillées sur le suivi des sociétés de gestion seront disponibles dans un guide technique des PRI à paraître⁶.

1

Soutien de l'organisation aux recommandations de la TCFD

- Votre organisation soutient-elle les recommandations de la TCFD ?
- Si non, expliquez les fondements de cette décision.
- Si oui, quand prévoyez-vous de mettre en œuvre les recommandations ?

2

Gouvernance

- Le suivi des impacts climatiques fait-il partie des fonctions de surveillance assignées par votre organisation au conseil d'administration et/ou à l'organe de direction ?
- Comment les progrès sont-ils analysés, par qui et à quelle fréquence ?

3

Stratégie

- Existe-t-il une stratégie au niveau de l'ensemble de l'organisation pour identifier les risques et opportunités liés aux changements climatiques ?
- Votre organisation a-t-elle étudié l'impact des scénarios climatiques sur les résultats futurs en termes de risques et rendements attendus, et sur les nouvelles opportunités à identifier ?

4

Gestion des risques

- Un processus a-t-il été mis en place pour évaluer les risques d'investissement liés au climat (impacts physiques et de transition) et les prendre en compte dans les décisions d'investissement ?
- Quel processus appliquez-vous pour suivre ces risques ?

5

Indicateurs

- Quels indicateurs climatiques, le cas échéant, votre organisation utilise-t-elle ?
- Pouvez-vous préciser dans quelle mesure ces indicateurs ont influé sur les décisions d'investissement ?

6

Difficultés, objectifs et étapes suivantes

- Votre organisation a-t-elle établi les informations à publier sur ses engagements climatiques conformément aux recommandations de la TCFD et en anticipant la future réglementation relative à la taxonomie de l'UE ?
- Votre organisation a-t-elle pris des mesures pour faire évoluer les portefeuilles d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050 ?
- Votre organisation a-t-elle préparé et modélisé des scénarios, par exemple une réponse politique soudaine et drastique (*Inevitable Policy Response*) ?

AUTRES RÉFÉRENCES SUR LE SUJET

Pour une liste de ressources mises à disposition par d'autres organisations sur l'investissement responsable et les changements climatiques, [consultez le site Internet des PRI](#).

⁶ Guide technique : suivi des sociétés de gestion

CRÉDITS

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

- Toby Belsom
- Catie Wearmouth
- Sagarika Chatterjee
- Ed Baker

RÉVISION

- Jasmin Leitner
- Mark Kolmar

CONCEPTION

- Will Stewart